



PAYS DE HAUTE PROVENCE

Comment mobiliser les crédits européens 2007-2013



15 janvier 2010

Les programmes et financements européens

❖ Les programmes européens découlent des stratégies de Lisbonne et de Göteborg

➤ La politique de cohésion s'articule autour de trois grands objectifs:

- 1/ Convergence
- 2/ Compétitivité régionale et emploi
- 3/ Coopération européenne

➤ La politique agricole commune (PAC) se décline en deux piliers:

- 1/ le 1er pilier concerne les aides directes et les mesures de marché
- 2/ le 2nd pilier accompagne le développement rural

❖ **Les sources de financement de ces politiques sont les fonds structurels, créés dans le but de renforcer la cohésion régionale et d'atténuer le écarts entre les régions**

FEDER Fonds européen de développement régional

FSE Fonds social européen

FEADER Fonds européen agricole de développement rural (2nd pilier de la PAC)

FEAGA Fonds européen agricole de garantie (1er pilier de la PAC)

FEP Fonds européen pour la pêche

Le budget de l'Union Européenne

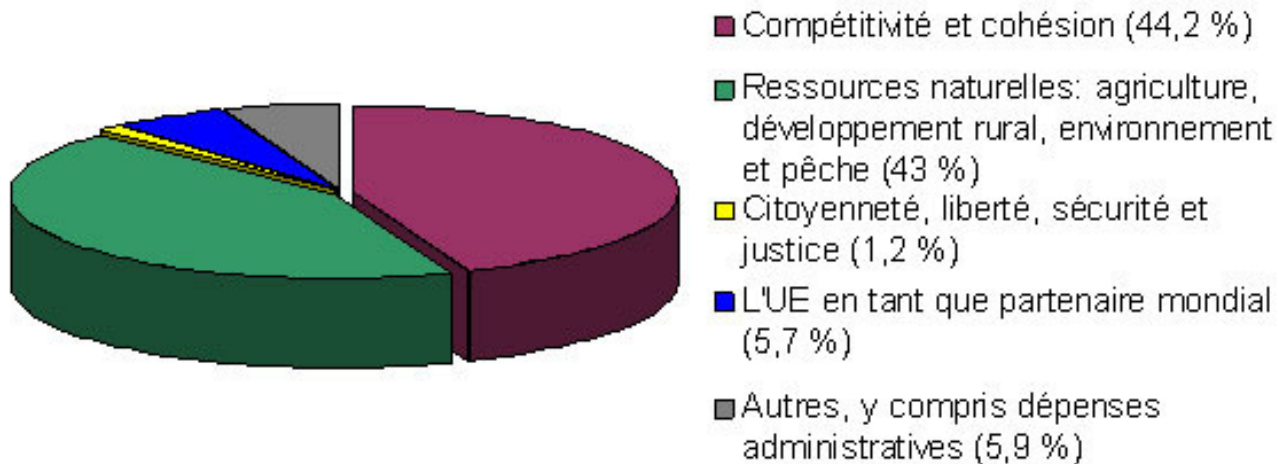
Les ressources propres

Les «**ressources propres traditionnelles**» (RPT), qui représentent essentiellement les droits de douane perçus sur les importations de produits en provenance des pays tiers. (15% des ressources)

La ressource fondée sur la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) est un taux de pourcentage uniforme qui est appliqué à l'assiette TVA harmonisée de chaque État membre.

La ressource fondée sur le **revenu national brut** (RNB) est un taux de pourcentage uniforme (1.05 %) appliqué au RNB de chaque État membre. (70% des ressources)

Les dépenses



l'Europe
s'engage
en PACA
avec le FEDER

Programme FEDER

Compétitivité régionale et emploi

➤ **Le Programme s'articule autour de 5 axes prioritaires :**

- Axe 1 : Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Axe 2 : Développer les entreprises et la société de l'information pour améliorer la compétitivité régionale
- Axe 3 : Gestion durable des ressources et prévention des risques
- Axe 4 : Nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi, la solidarité territoriale (*Domaine 4-2 Accroître la contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale*)
- Axe 5 : Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques

➤ **Enveloppe FEDER de 302 234 812 € pour PACA**



Programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes

➤ Le programme s'articule autour de deux axes d'intervention

▪ **Axe 1 : Développer durablement la compétitivité des systèmes valléens autour des stations moyennes de montagne**

- Les stations moyennes au sein de leur territoire
- Les refuges de montagne

▪ **Axe 2 : Gérer les risques naturels spécifiques en montagne, développer le bois énergie**

- Gérer les risques naturels
- Développer la mobilisation et l'utilisation locales du bois Energie
- Promouvoir l'efficacité énergétique en montagne et y développer le recours à d'autres énergies renouvelables

➤ Enveloppe FEDER de 31 M€

l'Europe
s'engage
en PACA

avec le **FEADER**

Programme de développement rural

- **Le programme de développement rural s'articule autour de 4 axes :**
- Axe 1 : Amélioration de la compétitivité de secteurs agricoles et forestiers
 - Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural
 - Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
 - Axe 4 : LEADER

GAL Haute Provence Luberon « Habiter un territoire Haute Qualité de vie »

Le territoire du GAL: Pays de Haute Provence et le Parc Naturel du Luberon

Le programme LEADER du GAL s'articule autour de 3 grappes de projet :

- *Grappe 1 : Produits d'excellence: valorisation, promotion, appropriation par les acteurs et habitants*
- *Grappe 2 : Services d'excellence: expérimentation de services favorisant la mobilité*
- *Grappe 3 : Pôles d'excellence: soutenir les initiatives économiques, structurer les programmations culturelles*

Enveloppe LEADER du GAL est de 1 984 400 €



Enveloppe FEADER de 83 930 000 € pour PACA



s'engagement
l'Europe
en PACA
avec le FSE

Programme FSE

Compétitivité régionale et emploi

- **Le Programme FSE s'articule autour de 4 axes prioritaires :**
 - Axe 1 : Augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises
 - Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion sociale
 - Axe 3: Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale
 - Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau

- **Enveloppe FSE de 284 721 400 € pour PACA**

La lecture proposée :

Les financements possibles présentés par grandes thématiques :

- aménagement, équipement...
- environnement, énergie, eau...
- agriculture, transport & mobilité, services, aides aux entreprises...
- culture & patrimoine, tourisme...

Sélection non exhaustive, orientée sur les projets des collectivités

Focus sur les montages associant fonds européens et leurs contreparties nationales :

- FEDER : Fond Européen de Développement Régional
- FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (notamment axe 3)
- FEADER LEADER
- FSE : Fond Social Européen (en partie)

Présentation par fiche, exemples à l'appui, modalités pratiques de montage des dossiers et d'instruction

La clé USB « Pass Info Europe 2013 » :

Les DOMO, les fiches, les formulaires, les contacts...

Des financements européens présents dans tous les domaines

domaine	sous-thème	principales sources de financement
aménagement, équipements urbains, foncier, habitat	équipement des communes	néant
	aménagement lié au développement économique	EU : FEDER 4.2 (économie)
	aménagement & urbanisme	EU : FEDER 4.2 (réhabilitation rurale)
	aménagement structurant à l'échelle du Pays	EU : FEDER selon domaine thématique
environnement, énergie, eau, air & espaces naturels	énergie	EU : FEDER 3.1
	espaces naturels	EU : FEDER massif, FEADER 341 a (forêt)
		EU : FEDER 3.3 (Natura 2000...)
	eau	EU : FEDER 3.4 (production durable & qualité de l'air) EU : FEDER 3.5 et FEDER massif (prévention des risques) EU : FEDER 3.2, programme FREE MED du Pays
agriculture	production agricoles locales	EU : LEADER GAL HPL grappe n°1 (fiches 1 à 6)
		EU : FEADER 132, 133
		EU : FEADER 311
transport, services, création d'entreprises	transport et mobilité	EU : FEDER 3.1, LEADER GAL HPL grappe n°2 (fiche 7)
	services	EU : FEDER 4.2 ou FEADER 321
	soutien aux entreprises	EU : FEDER 4.2 (AMI, ADR), FEADER 312 (< 2000 hab) EU : FSE micro projets
culture et patrimoine	sur les thématiques des PER	EU : LEADER GAL HPL grappe n°3 (fiches 8 à 10)
	valorisation du patrimoine et projets ou produits culturels	EU : FEADER 323E (communes < 2500 hab) EU : FEDER 4.2
tourisme	promotion activités touristiques	EU : FEADER 313 (ou 311 pour agritourisme)
	Innovation touristique en milieu rural tourisme en zone de montagne	EU : FEDER 4.2 EU : FEDER massif

Et des contreparties : état, région, département...

domaine	sous-thème	type d'action	principales sources de financement
aménagement, équipements urbains, foncier, habitat	équipement des communes	réseaux, voirie, école, équipements sportifs, traitement & collecte déchets, bâtiments communaux	Etat : DGE Région : FSL (communes < 2000 hab) CG04 : si liens avec compétences (collège, eau...)
	aménagement lié au développement économique	ZA, création, modernisation, reprise & transmission artisanat commerce, hôtels & pépinières d'entreprises	EU : FEDER 4.2 Etat : DDR (EPCI), FNADT, PER Région : PRIDES
	aménagement & urbanisme	espaces publics, habitat (social), politique foncière, réhabilitation urbaine (greffes)	EU : FEDER 4.2 réhabilitation rurale Région : PAS (droit commun si hors PAS) Etat, CG04 : selon volets (DDEA + CG sur habitat social)
	aménagement structurant à l'échelle du Pays	équipements innovants d'intérêt sup com ou communautaire	EU : FEDER selon domaine thématique Région : politiques territoriales (FIL)
environnement, énergie, eau, air & espaces naturels	énergie	maîtrise & utilisation rationnelle de l'énergie, énergie renouvelable dans les domaines solaires & photovoltaïques, l'éolien, la biomasse (notamment bois énergie)...	EU : FEDER 3.1 Etat : via ADEME & fonds spéciaux (FREE, Fond chaleur) Région : AGIR et ses différents appels à projets CG04 : selon domaines & dispositifs aux entreprises et aux particuliers (crédit impôt, tarif rachat EDF...)
		espaces naturels	forêt et chartes forestières de T
	biodiversité		EU : FEDER 3.3 (Natura 2000...)
	mode de prod durable & qualité air		EU : FEDER 3.4
	eau	prévention des risques	EU : FEDER 3.5 et FEDER massif
		AEP & assainissement	CG04, agence de l'eau, région
agriculture	production agricoles locales	gestion durable ressource en eau	EU : FEDER 3.2, programme FREE MED du Pays
		appropriation des produits d'excellence	EU : LEADER GAL HPL grappe n°1 (fiches 1 à 6)
transport, services, création d'entreprises	transport et mobilité	développement labels & signes qualité	EU : Feader 132, 133
		points de vente directes	EU : Feader 311
	services	gros équipements rail, route...	CPER
		développement mobilité douce	EU : FEDER 5.1, LEADER GAL HPL grappe n°2 (fiche 7)
		services structurants (dont commerces multiservices), services de proximité, santé, enfance, personnes âgées & services à la personne	EU : FEDER 4.2 ou FEADER 321 Etat : FNADT; DDR (2ème part) Région : politiques territoriales (FIL) CG04 : contrepartie FEADER 321 (commune < 3500 hab)
		création, modernisation, reprise et transmission d'entreprises	EU : FEDER 4.2 (AMI, ADR), FEADER 312 (< 2000 hab), contreparties : Région avec PRE, consulaires avec FODAM, etc.
soutien aux entreprises	micro projet, éco sociale et solidaire	EU : FSE micro projets	
	culture et patrimoine	sur les thématiques des PER	EU : LEADER GAL HPL grappe n°3 (fiches 8 à 10)
valorisation du patrimoine et projets ou produits culturels		patrimoine rural non protégé & événements culturels locaux	EU : FEADER 323E (communes < 2500 hab) CG04, fondation du patrimoine
		projet culturel de qualité (acteurs identifiés par la DRAC)	EU : FEDER 4.2 contreparties possibles DRAC, Région, CG04
tourisme	promotion activités touristiques	organisation et promotion, création & amélioration hébts (gîtes et ch d'hôtes)	EU : FEADER 313 (ou 311 pour agritourisme) CG04 : gîtes et chambre d'hôtes, hôtellerie rurale, bistrot de Pays
	Innovation touristique en milieu rural	développement touristique territorial de l'appel à projet ITMR	EU : FEDER 4.2 Etat & Région : contreparties au programme ITMR
	tourisme en zone de montagne	espaces valéens	EU : FEDER massif, Etat (CIMA), Région (MIMO)

aménagement, équipements urbains, foncier, habitat

sous-thème	type d'action	principales sources de financement
équipement des communes	réseaux, voirie, école, équipements sportifs, traitement & collecte déchets, bâtiments communaux	Etat : DGE Région : FSL (communes < 2000 hab) CG04 : si liens avec compétences (collège, eau...)
aménagement lié au développement économique	ZA, création, modernisation, reprise & transmission artisanat commerce, hôtels & pépinières d'entreprises	EU : FEDER 4.2 Etat : DDR (EPCI), FNADT, PER Région : PRIDES
aménagement & urbanisme	espaces publics, habitat (social), politique foncière, réhabilitation urbaine (greffes)	EU : FEDER 4.2 réhabilitation rurale Région : PAS (ou droit commun) Etat, CG04 : selon volets (DDEA + CG sur habitat social)
aménagement structurant à l'échelle du Pays	équipements innovants d'intérêt supra communal ou communautaire	EU : FEDER selon domaine thématique Région : politiques territoriales (FIL)

FEDER 4.2
économie
Fiche n°1

FEDER 4.2
réhabilitation rurale
Fiche n°2

environnement, énergie, eau, air & espaces naturels

sous-thème	type d'action	principales sources de financement
énergie	maîtrise & utilisation rationnelle de l'énergie, énergie renouvelable dans les domaines solaires & photovoltaïques, l'éolien, la biomasse (notamment bois énergie)...	<p>EU : FEDER 3.1</p> <p>Etat : via ADEME & fonds spéciaux (FREE, Fond chaleur)</p> <p>Région : AGIR et ses différents appels à projets</p> <p>CG04 : selon domaines & dispositifs aux entreprises et aux particuliers (crédit impôt, tarif rachat EDF...)</p>
	forêt et chartes forestières de T	EU : FEDER massif FEADER 341 a
espaces naturels	biodiversité	EU : FEDER 3.3 (Natura 2000...)
	mode de prod durable & qualité air	EU : FEDER 3.4
	prévention des risques	EU : FEDER 3.5 et FEDER massif
eau	AEP & assainissement	CG04, agence de l'eau, région
	gestion durable ressource en eau	EU : FEDER 3.2

**FEDER 3 :
environnement
Fiche n°3**

**FEDER massif alpin
Fiche n°4**

**FEADER 341 a
forêt, bois
Fiche n°5**

FEADER
diversification agricole
Fiche n°8

Agriculture, transport services, création d'entreprises

sous-thème	type d'action	principales sources de financement
production agricoles locales	appropriation des produits d'excellence	EU : LEADER GAL HPL grappe n°1
	développement labels & signes qualité	EU : FEADER 132, 133
transport et mobilité	points de vente directes	EU : FEADER 311
	gros équipements rail, route...	EU : FEDER (ITER), CPER
services	développement mobilité douce	EU : FEDER 5.1 LEADER GAL HPL grappe n°2
	services structurants (dont commerces multiservices), services de proximité, santé, enfance, personnes âgées & services à la personne	EU : FEDER 4.2 ou FEADER 321 Etat : FNADT; DDR (2ème part) Région : politiques territoriales (FIL) CG04 : contrepartie FEADER 321 (commune < 3500 hab)
soutien aux entreprises	création, modernisation, reprise et transmission d'entreprises	EU : FEDER 4.2 FEADER 312 (< 2000 hab), contreparties : Région avec PRE, consulaires avec FODAM, etc.
	micro projet, éco sociale et solidaire	EU : FSE micro projets

FEDER 4.2 ITER
Fiche n°9

FEDER 4.2 services
Fiche n°10

FEDER 4.2 économie
Fiche n°12

FSE soutien aux micro projets
Fiche n°14

LEADER
grappe produits
Fiche n°6

Grappe mobilité
Fiche n°7

FEADER 321
services
Fiche n°11

FEADER 312 entreprise
Fiche n°13

culture & patrimoine - tourisme

LEADER pôles d'excellence
Fiche n°15

sous-thème	type d'action	principales sources de financement
thématiques des PER	séminaires, conférences, manifestations	EU : LEADER GAL HPL grappe n°3 (fiches 8 à 10)
valorisation du patrimoine et projets ou produits culturels	patrimoine rural non protégé & événements culturels locaux	EU : FEADER 323E (communes < 2500 hab) CG04, fondation du patrimoine
	projet culturel de qualité (acteurs identifiés par la DRAC)	EU : FEDER 4.2 contreparties possibles DRAC, Région, CG04
promotion activités touristiques	organisation et promotion, création & amélioration hébts (gîtes et ch d'hôtes)	EU : FEADER 313 (ou 311 pour agritourisme) CG04 : gîtes et chambre d'hôtes, hôtellerie rurale, bistrot de Pays
Innovation touristique en milieu rural	développement touristique territorial de l'appel à projet ITMR	EU : FEDER 4.2 Etat & Région : contreparties au programme ITMR
tourisme en zone de montagne	espaces valéens	EU : FEDER massif, Etat (CIMA), Région (MIMO)

FEDER 4.2 culture
Fiche n°17

FEDER 4.2 tourisme
Fiche n°19

FEDER massif
tourisme montagne
Fiche n°20

FEADER 323 E
culture patrimoine
Fiche n°16

FEADER 313
tourisme
Fiche n°18

Clé USB « pass info Europe 2013 »

*Attention, les textes, formulaires, etc...
évoluent en permanence : voir la liste des
liens pour télécharger les actualisations*

Diaporama de présentation

FEDER :

- DOMO (domaines 3 et 4.2)
- Fiche : services instructeurs selon domaines
- Ensemble des pièces d'un dossier FEDER 4.2

FSE :

- Fiche : appui aux micro projets

FEADER :

- DRDR PACA (version 1_2009)
- Notices et formulaires par mesure (imprimés cerfa)
- Ligne de partage avec le FEDER par mesure

LEADER :

- Tableau des 12 fiches dispositif
- Les 12 fiches
- Fiche GAL pour avis d'opportunité
- Carte GAL et liste des membres du comité de programmation
- Candidature résumée

Fiche n°1



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« ACTIVITES ECONOMIQUES »

NATURE DU PROJET

La création ou la modernisation d'activités économiques, dont les activités artisanales (hors BTP) ou commerciales, participant aux conditions d'accueil des actifs.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Création, réhabilitation, équipement de bâtiment d'accueil d'artisans, d'hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises, coopératives d'employeurs.

Opérations collectives des chambres consulaires.

[retour](#)

Fiche n°2



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« REHABILITATION RURALE »

NATURE DU PROJET

Les projets intégrés pour la réhabilitation rurale dans une logique de coopération des acteurs, autour de questions d'aménagement durable.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Opérations dans les centres des communes rurales de développement durable dans le cadre d'un programme d'aménagement solidaire (PAS).

Actions de réhabilitation rurale exemplaire (hors PAS) d'équipements d'intérêt intercommunal avec un volet innovant, de réhabilitation et équipement de locaux d'activité économique.

Actions de réhabilitation patrimoniale lorsqu'elles sont intégrées dans un projet global et/ou participent à la programmation culturelle.

[retour](#)

Fiche n°3



FEDER - DOMAINE 3
GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET PREVENTION DES
RISQUES

« ENVIRONNEMENT »

NATURE DU PROJET

Soutenir les démarches innovantes dans le domaine environnemental : en particulier, la préservation de la biodiversité, la gestion économe des ressources naturelles, la gestion des milieux littoraux et marins, la promotion et la production d'énergies renouvelables, la réduction de la vulnérabilité des territoires dans un contexte de tension croissante et l'application de critères d'éco-conditionnalité.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires éligibles varient selon le type d'action

TERRITOIRES VISES

Tout le territoire régional

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 30% à 50% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture ou à l'ADEME

TYPE D'ACTIONS

Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergies renouvelables ; Assurer une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; Conserver, gérer et valoriser la biodiversité et les paysages ; Instaurer une dynamique de développement adoptant des modes de production et de consommation durable ; Prévenir et gérer les risques

[retour](#)

Fiche n°4



FEDER MASSIF – AXE 2
GERER LES RUSQUES NATURELS, DEVELOPPER LA
MOBILISATION ET L’UTILISATION DU BOIS ENERGIE ET
PROMOUVOIR L’EFFICACITE ENERGETIQUE EN MONTAGNE

« BOIS ENERGIE »

NATURE DU PROJET

En vue de favoriser le développement d’énergies propres et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, l’objectif visé est de développer l’utilisation du bois énergie sur le massif en améliorant l’offre locale

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, entreprises privées

TERRITOIRES VISES

Territoires du massif alpin

TAUX D’INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 50%

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D’ACTIONS

Réalisation de plans territoriaux de mobilisation de la ressource bois-énergie ; acquisitions d’équipements ou de matériels d’exploitation ; élaboration de plans territoriaux d’approvisionnement ; investissements structurants ; opérations de promotion ; opération favorisant la production et la commercialisation

[retour](#)

Fiche n°5



FEADER – AXE 3
QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE
L’ECONOMIE RURALE

« LES STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT
DE LA FILIERE FORET BOIS » MESURE 341 A

NATURE DU PROJET

Ce dispositif relatif aux stratégies locales de développement de la filière forêt-bois vise à ancrer la forêt dans le territoire et promouvoir la forêt comme instrument d’aménagement durable de l’espace

BENEFICIAIRES

Porteurs de projet collectif tel que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPIC) ; Pays ; PNR ; Syndicats mixtes ; Associations de gestion forestière

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D’INTERVENTION

Pour l’émergence du projet et la mise en œuvre, le taux maximum d’aide publique est fixé à 100%

Pour l’émergence du projet, le financement public est plafonné à 30 000 €

MODALITES

Formulaire de demande unique de subvention en deux exemplaires

Dépôt au guichet unique partenarial : DDEA

TYPE D’ACTIONS

Le dispositif permet de financer l’animation notamment d’une charte forestière de territoire, d’un volet forestier d’un PNR, d’une démarche stratégique valorisant la multifonctionnalité de la forêt ;

[retour](#)

Fiche n°6



FEADER – AXE 4
LEADER « HABITER UN TERRITOIRE HAUTE QUALITE DE VIE »

« **GRAPPE PRODUITS D'EXCELLENCE** »

NATURE DU PROJET

Valoriser et promouvoir collectivement les produits d'excellence du territoire
Favoriser l'appropriation des produits d'excellence du territoire par les acteurs et les habitants

BENEFICIAIRES

Pays, PNR, Conseils de développement, collectivités locales, Comités de bassin d'emploi, Associations, SCIC, SCOOP

TERRITOIRES VISES

Territoire du GAL Haute-Provence Luberon : Pays de Haute Provence et Parc Naturel Régional du Luberon

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum d'aide publique varie de 70% à 100% selon les fiches action

MODALITES

Fiche pour avis d'opportunité - Formulaire de demande unique de subvention
Dépôt au guichet unique partenarial : GAL Haute-Provence Luberon

TYPE D' ACTIONS

Création d'outils de communication, valorisation des marques territoriales et signes officiels de qualité
Journées « champs ouverts », études & diagnostics, actions de formation et d'information, signalétique...

[retour](#)

Fiche n°7



FEADER – AXE 4
LEADER « HABITER UN TERRITOIRE HAUTE QUALITE DE VIE »

« GRAPPE SERVICES D'EXCELLENCE »

NATURE DU PROJET

Expérimenter et promouvoir des services d'excellence favorisant la mobilité sur le territoire et promouvoir une culture de la mobilité durable

BENEFICIAIRES

Différents selon les fiches actions

TERRITOIRES VISES

Territoire du GAL Haute-Provence Luberon : Pays de Haute Provence et Parc Naturel Régional du Luberon

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum d'aide publique varie de 70% à 100% selon les fiches action

MODALITES

**Fiche pour avis d'opportunité - Formulaire de demande unique de subvention
Dépôt au guichet unique partenarial : GAL Haute-Provence Luberon**

TYPE D' ACTIONS

**Réalisation d'un schéma local de déplacement ; création d'un réseau de covoiturage ; aide au démarrage d'une crèche itinérante ; expérimentation d'une formule de transport à la demande
Création et diffusion de supports d'information de l'offre de services de transport existant ; journée de sensibilisation aux déplacements doux ; aménagements et équipements favorisant les mobilités douces**

[retour](#)

Fiche n°8



FEADER – AXE 3
QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE
L’ECONOMIE RURALE

« DIVERSIFICATION VERS DES ACTIVITES NON AGRICOLES »

MESURE 311

NATURE DU PROJET

Création d’activités nouvelles et le renforcement d’activités par des ménages agricoles hors production et transformation agricole.

BENEFICIAIRES

Les membres d’un ménage agricole et personnes morales qui exercent une activité agricole hors coopératives agricoles.

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D’INTERVENTION

Le taux maximum d’aide publique est en moyenne de 40% avec des plafonds de dépenses

MODALITES

Formulaire de demande unique partenariale de subvention en deux exemplaires

Dépôt au guichet unique partenarial : DDEA

TYPE D’ACTIONS

Diagnostic ; Structures d’hébergement; Point de vente ; Productions de service

Fiche 8 bis



FEADER – AXE 1 AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE

« DIVERSIFICATION VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES » MESURES 132 ET 133

NATURE DU PROJET

Aide aux agriculteurs qui participent aux régimes de qualité alimentaire (132) et à leurs activités d'information (133)

BENEFICIAIRES

Mesure 132 : Les exploitants qui adhèrent à certains régimes de qualité, sous forme d'une incitation financière annuelle pendant une durée maximale de 5 ans

Mesure 133 : Les groupements de producteurs

TERRITOIRES VISES

Tout le territoire régional

TAUX D'INTERVENTION

Pour la participation aux régimes de qualité, l'aide est limitée à 3000 € par exploitation et par an
Pour les activités d'information et de promotion le taux maximum d'aide publique est fixé à 70%

MODALITES

Formulaire de demande unique partenariale de subvention en deux exemplaires
Dépôt au guichet unique partenarial : DDEA

TYPE D' ACTIONS

Mesure 132 : L'aide est fixée en fonction des charges fixes résultant de la participation à un régime de qualité
Mesure 133 : Accompagnement dans les activités d'information et de promotion

Fiche n°9



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« RETOMBÉES TERRITORIALES DU PROJET ITER »

NATURE DU PROJET

Accompagnement des retombées territoriales du projet ITER dans le respect du développement durable du Val de Durance.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Les actions visant à organiser et accroître les partenariats ; les actions visant à développer les synergies entre les projets de recherche et de production de la filière énergies nouvelles ; les projets de création ou de diversification d'entreprises pour les activités économiques et de services à la population consécutives à ce projet international et au développement du Val de Durance ; Les actions d'accompagnement en matière d'opérations d'aménagement et d'urbanisme à partir d'une approche environnementale.

[retour](#)

Fiche n°10



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« SERVICES »

NATURE DU PROJET

Les projets structurants et innovants visant à rationaliser et mutualiser des services, pour l'accueil des activités et des actifs, dont le soutien et l'implantation de commerce multiservices.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCL, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

[retour](#)

Fiche n°11



FEADER – AXE 3 QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE RURALE

« SERVICES DE BASE POUR L'ECONOMIE ET LA POPULATION RURALE » MESURE 321

NATURE DU PROJET

Cette mesure vise la création ou le développement de services de base.

BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales ; Pays ; Associations ; Sociétés coopératives d'intérêt collectif ; coopératives

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration
Communes de moins de 3500 habitants

TAUX D'INTERVENTION

Pour les études, le taux maximum d'aide publique est de 80 %.

Pour les investissements, le taux maximum est de 80% pour les maîtres d'ouvrage publics et de 40% pour les maîtres d'ouvrage privés avec plafonds de dépenses éligibles.

MODALITES

Formulaire de demande unique de subvention en deux exemplaires

Dépôt au guichet unique partenarial : Préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Schémas de services publics ; Maintien des professionnels de santé en milieu rural ; Services essentiels à la population ; Points multiservices.

[retour](#)

Fiche n°12



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« ENTREPRISES »

NATURE DU PROJET

Aide à la Modernisation et à l'Investissement qui font suite aux diagnostics élaborés dans le cadre des opérations collectives menées par les chambres consulaires.

BENEFICIAIRES

Très petites entreprises

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 60% avec un plancher de 6 000€ et un plafond à 30 500 €

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Investissement pour l'amélioration de la sécurité des travailleurs ; pour la qualité d'accueil...

[retour](#)

Fiche n°13



FEADER – AXE 3
QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE
L'ECONOMIE RURALE

« AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES
MICRO ENTREPRISES »
MESURE 312

NATURE DU PROJET

Privilégier la création, le développement et la modernisation de micro-entreprises ; Maintenir et développer l'emploi ; Soutenir l'innovation

BENEFICIAIRES

Les micro-entreprises (moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

TERRITOIRES VISES

Communes de moins de 3500 habitants.

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum d'aide publique est en moyenne de 30% avec un plancher à 5000 € et un plafond de dépenses à 50 000 €.

MODALITES

**Formulaire de demande unique partenariale de subvention en deux exemplaires
Dépôt au guichet unique partenarial : Préfecture de département**

TYPE D' ACTIONS

Reprise de commerce ; Création d'activités dans le domaine du commerce et de l'artisanat...

[retour](#)



FSE – AXE 4
INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA MISE EN RESEAU,
L'INNOVATION ET LES ACTIONS TRANSNATIONALES

« SOUTIEN AUX MICRO PROJETS »

NATURE DU PROJET

Soutien au montage de microprojets ayant un impact sur l'emploi. Cet axe participe au renforcement de la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion et au développement local

BENEFICIAIRES

Les associations, les Scic, les Scop ayant peu ou pas de salariés

TERRITOIRES VISES

Tout le territoire régional

TAUX D'INTERVENTION

Financement à 100% dans la limite de 23 000 euros (25 000 euros pour les projets ayant un plan d'action relatif à l'égalité des chances hommes - femmes)

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Les créations d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ; les initiatives compensant les déficits du territoire ; la valorisation des métiers patrimoniaux ; les actions de lutte contre les discriminations au travail ; les actions d'insertion socio-professionnelles innovantes ;



FEADER – AXE 4

LEADER « HABITER UN TERRITOIRE HAUTE QUALITE DE VIE »

« GRAPPE POLES D’EXCELLENCE »

NATURE DU PROJET

**Accompagner la valorisation des pôles d’excellence et les promouvoir auprès de la population locale
Soutenir les initiatives économiques et structurer une programmation culturelle**

BENEFICIAIRES

Pays, PNR, Comité de bassin d’emploi, UESS, Cité de la culture et du tourisme durable

TERRITOIRES VISES

Territoire du GAL Haute-Provence Luberon : Pays de Haute Provence et Parc Naturel Régional du Luberon

TAUX D’INTERVENTION

Le taux maximum d’aide publique varie de 70% à 100% selon les fiches action

MODALITES

**Fiche pour avis d’opportunité - Formulaire de demande unique de subvention
Dépôt au guichet unique partenarial : GAL Haute-Provence Luberon**

TYPE D’ACTIONS

Études, conseils ingénierie ; services collectifs aux entreprises des pôles ; supports d’information et de communication ; sensibilisation des hébergeurs ; événements culturels coordonnés et structurants...

Fiche n°16



FEADER – AXE 3 QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE RURALE

« CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL » MESURE 323E

NATURE DU PROJET

Ce dispositif a pour objectif de développer l'attractivité des territoires ruraux en préservant et en valorisant le patrimoine culturel.

BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales ; Pays ; PNR ; Syndicats mixtes ; Associations

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration
Communes de moins de 2500 habitants

TAUX D'INTERVENTION

Pour les études et animation, le taux maximum d'aide publique est de 100 % pour les maîtres d'ouvrage publics et de 80 % pour les maîtres d'ouvrage privés.

Pour les investissements, le taux maximum est de 80 % avec plafonds des dépenses éligibles.

MODALITES

Formulaire de demande unique de subvention en deux exemplaires

Dépôt au guichet unique partenarial : Préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Travaux et études de restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural et les actions culturelles évènementielles.

[retour](#)



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« CULTURE »

NATURE DU PROJET

Les projets ou produits culturels de qualité (y compris des équipements) dès lors que les territoires organisés sont éloignés de l'offre culturelle et dès lors qu'ils participent au maintien et/ou développement de l'emploi.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Les projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique des territoires organisés et intégrés dans un projet global et/ou participant à la programmation culturelle.

Les actions de création ou d'adaptation de projets ou produits culturels structurants et innovants.



FEADER – AXE 3
QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE
L'ECONOMIE RURALE

« PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES »
MESURE 313

NATURE DU PROJET

Cette mesure vise à développer l'attractivité touristique des zones rurales de manière à maintenir et développer un tissu économique vivant dans ces espaces et à favoriser les créations d'emplois et la croissance.

BENEFICIAIRES

Pour la promotion touristique : les Pays, PNR, Offices intercommunaux, syndicats mixtes, associations...
Pour les investissements relatifs à l'hébergement : les acteurs privés, résidents permanents du territoire

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Pour la promotion touristique le taux maximum d'aide publique est à 80% (MO publics) et 60% (MO privés)
Concernant les structures d'hébergement, le taux est de 40% avec plafonds de dépenses

MODALITES

Formulaire de demande unique de subvention en deux exemplaires
Dépôt au guichet unique partenarial : Préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Amélioration de l'organisation et de la promotion des activités touristiques
Réhabilitation, extension, modernisation de structures d'hébergement



FEDER - DOMAINE 4.2
ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES RURAUX A LA
COMPETITIVITE REGIONALE

« TOURISME »

NATURE DU PROJET

La création ou l'adaptation de produits ou projets touristiques de qualité (y compris promotion et hébergement) contribuant à soutenir l'économie locale au sein d'une stratégie à l'échelle des territoires organisés.

BENEFICIAIRES

Associations, collectivités, EPCI, syndicats mixtes, chambres consulaires, entreprises, Sociétés d'Economie Mixte...

TERRITOIRES VISES

Territoires organisés : Pays, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Régionaux en préfiguration

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 20% à 45% des dépenses éligibles

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D'ACTIONS

Les démarches de promotion ; Les actions de commercialisation (centrales de réservation, conception et vente de produits touristiques, sites Internet) ; Les stratégies de communication ; la signalétique ; les hébergements (type hôtellerie hors gîtes et chambres d'hôtes et hors refuges)



FEDER MASSIF – AXE 2
DEVELOPPER DURABLEMENT LA COMPETITIVITE DES SYSTEMES
VALLEENS AUTOUR DES STATIONS MOYENNE DE MONTAGNE

« TOURISME MONTAGNE »

NATURE DU PROJET

Il s'agit de faire émerger des espaces valléens autour des stations de moyenne montagne et l'accompagnement des projets de développement durable de ces territoires.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires éligibles varient selon le type d'action

TERRITOIRES VISES

Territoires du massif alpin

TAUX D'INTERVENTION

Le taux maximum de FEDER est de 50%

MODALITES

Dossier type FEDER à déposer, en 4 exemplaires papier et une version numérique, en préfecture de département

TYPE D' ACTIONS

Les stations moyennes au sein de leurs territoires (diagnostic, élaboration de projet stratégique de développement durable, accompagnement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le projet stratégique) ;

Amélioration du niveau de confort des refuges existants, formation des gardiens, actions de promotion et de commercialisation ;

Valorisation des grands itinéraires et itinérance alpine ; Soutien de l'excellence sportive et le développement des pratiques ;